

**DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DES FLOTTILLES
PELAGIQUES INDUSTRIELLES EN 1988 DANS
LA ZEE MAURITANIENNE.**

CHAVANCE Pierre*

Résumé : En 1988, 63 chalutiers pélagiques (55-102m, 2000-3880cv) ont opéré dans la ZEE mauritanienne ainsi qu'un senneur de 55m et 3600 cv. La Mauritanie, et quatre nationalités étrangères sont représentées: le Ghana, la République démocratique allemande, la Roumanie, et l'URSS. La capture totale atteint 400800 tonnes dont 69,3% est pêché par les soviétiques, 29,9% par les roumains, 0,6% par les allemands de l'est et 0,2% par la flottille nationale. Les espèces principales sont les chinchards qui prédominent dans les captures avec 53,2%, la sardine (13,2%), les sardinelles (10,7%), le maquereau (7,5%) et le sabre (6,4%). L'activité des flottilles est apparue, comme les années précédentes, très marquée par les saisons hydrologiques.

Mots-clés : Pêche, Ressources pélagiques côtières, Mauritanie

Abstract : In 1988, 63 pelagic trawlers (55-102m, 2000-3880cv) and one purse seiner (55m, 3600 cv) operated in the Mauritanian EEZ. Mauritania, and four foreign countries were represented: Ghana, East Germany, Romania and the Soviet Union. Total catches reached 400,800 metric tons with 69.3% caught by the Soviet Union, 29.9% by Romania, 0.6% by East Germany and 0.2% by the domestic fleet. The main catch was made up of horse mackerels which predominate with 53.2% of the catch, sardine (13.2%), sardinellas (10.7%), mackerel (7.5%) and cutlass fish (6.4%). The fleet activity appeared, as in preceeding years, very influenced by hydrological seasons.

Keywords : Fisheries, Coastal pelagic resources, Mauritania

I. INTRODUCTION

Ce document présente les données disponibles concernant les flottilles, l'effort, les captures et les prises par unité d'effort en 1988 des flottilles pélagiques industrielles, flottilles thonières exclues, dans les eaux mauritaniennes. Cet article fait suite aux articles publiés sur le même sujet (Chavance et al., 1987; Chavance, 1988).

II. ORIGINE ET TRAITEMENT DES DONNEES

Les données proviennent essentiellement des observations réalisées par les contrôleurs embarqués de façon obligatoire pour tout navire étranger opérant en ZEE mauritanienne. Ces contrôleurs fournissent pour chaque jour de pêche les données suivantes:

- identification du navire
- date
- position géographique (moyenne)
- nombre de coups de chalut
- nombre d'heures de pêche
- quantité congelée par catégorie d'espèces
- quantité totale pêchée
- composition spécifique des quantités mises en farine en pourcentage.

Le système des contrôleurs a permis en 1988 au CNROP de couvrir de l'ordre de 47 % des jours de pêche pour les flottilles soviétiques et 28 % pour la flottille roumaine.

Pour la flottille de l'Allemagne de l'Est, des fiches de pêche journalières fournies par les capitaines de pêche nous ont permis de couvrir 72% des jours de pêche.

Le traitement de ces données journalières est identique à celui décrit pour les statistiques 1987 (Chavance, 1988). Il est effectué sur ordinateur à l'aide d'une chaîne de traitement développée à cet effet au CNROP (Chavance et Diop, 1990).

Les données provenant de la flottille du Ghana étant très fragmentaires et peu fiables n'ont pas été traitées. Cette flottille a très peu exercé en 1988.

Concernant la flottille nationale, les statistiques proviennent de fiches de marée collectées auprès de la société exploitant les navires. Ces données ne fournissent pas d'indication sur les zones de pêche et ne séparent pas les clupeidés (sardinelles et sardine). N'ont été prises en considération que les marées dont les débarquements ont eu lieu en 1988.

Les données de base utilisées dans cet article seront publiées en 1990 dans le Bulletin du CNROP consacré aux Statistiques de pêche

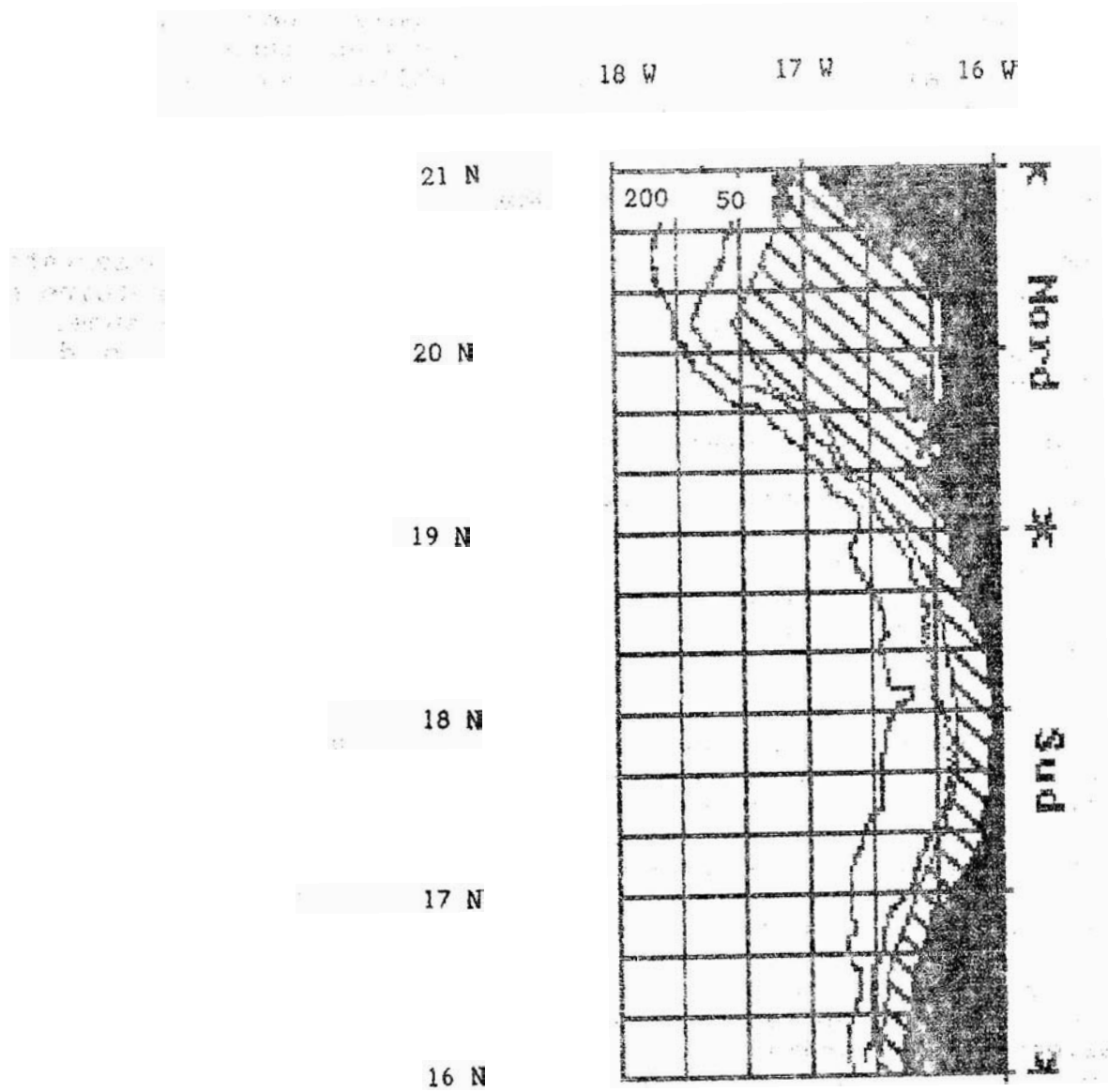


Figure 1: Carrés statistiques utilisés pour le traitement des statistiques et zones de pêche interdite pour les chalutiers et senneurs industriels en 1988.

de 1988.

La figure 1 indique les carrés statistiques utilisés pour le traitement ainsi que les zones de pêche interdite pour les chalutiers et senneurs industriels pélagiques. On utilisera dans la suite de cet article comme distinction entre la région nord et la région sud la latitude 19°N qui est celle séparant les zones 34.1.3 et 34.3.1 du COPACE.

III. RESULTATS

III.1 Les flottilles

Les flottilles pélagiques industrielles ayant opéré en 1988 sont composées de chalutiers congélateurs de 55 à 102 m de long et de 2000 à 3880 cv de puissance totale et d'un senneur de 55 m et 3600 cv (tableau 1).

Cinq nationalités sont représentées en 1988 contre trois l'année précédente, ce sont: la Mauritanie, qui pour la première fois exploite directement de façon industrielle ses ressources pélagiques, le Ghana, la Roumanie, la République démocratique allemande et l'URSS.

Le tableau 2 indique:

- d'une part, le nombre de navires autorisés par pays et par type pour les périodes 87-88 et 88-89, le renouvellement des accords de pêche ayant lieu en cours d'année civile,

- d'autre part, le nombre de navires ayant réellement exercé les années civiles 1987 et 1988. La différence entre le nombre de navires autorisés et celui des navires ayant opéré pouvant provenir à la fois des bateaux autorisés l'année précédente, et terminant leur période, et du fait de la pratique des remplacements de navires.

En 1988, 64 navires ont opéré contre 59 en 1987; le nombre de navires autorisés est passé de 42 à 44 unités sur les deux périodes 87/88 et 88/89.

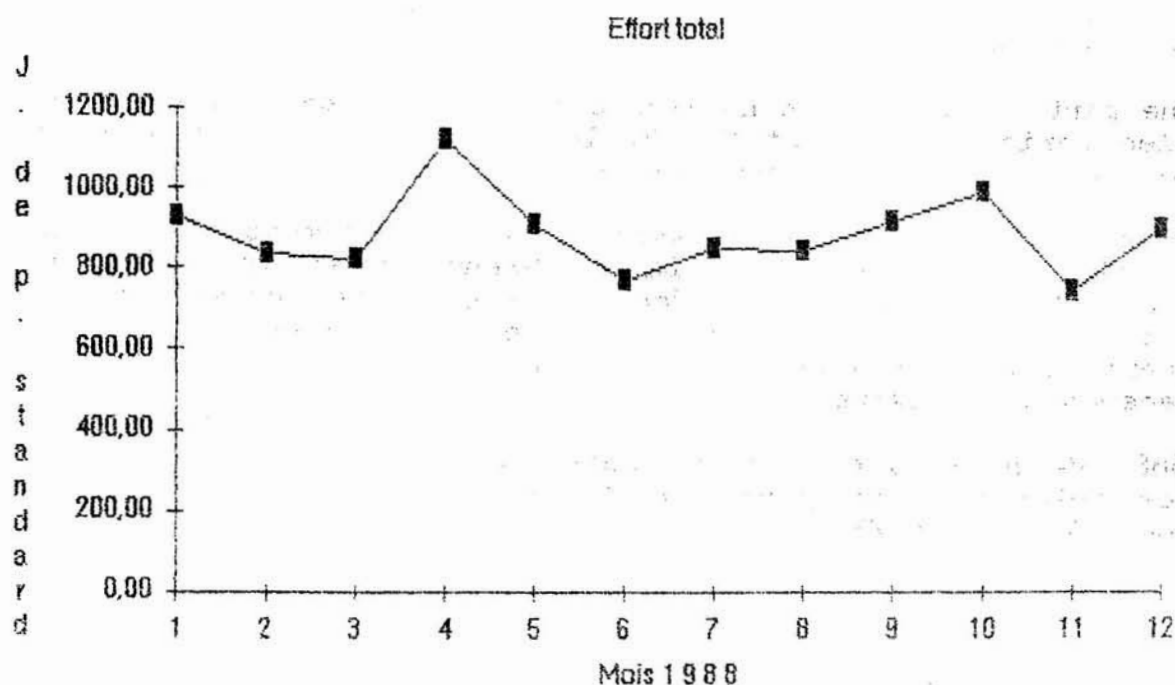
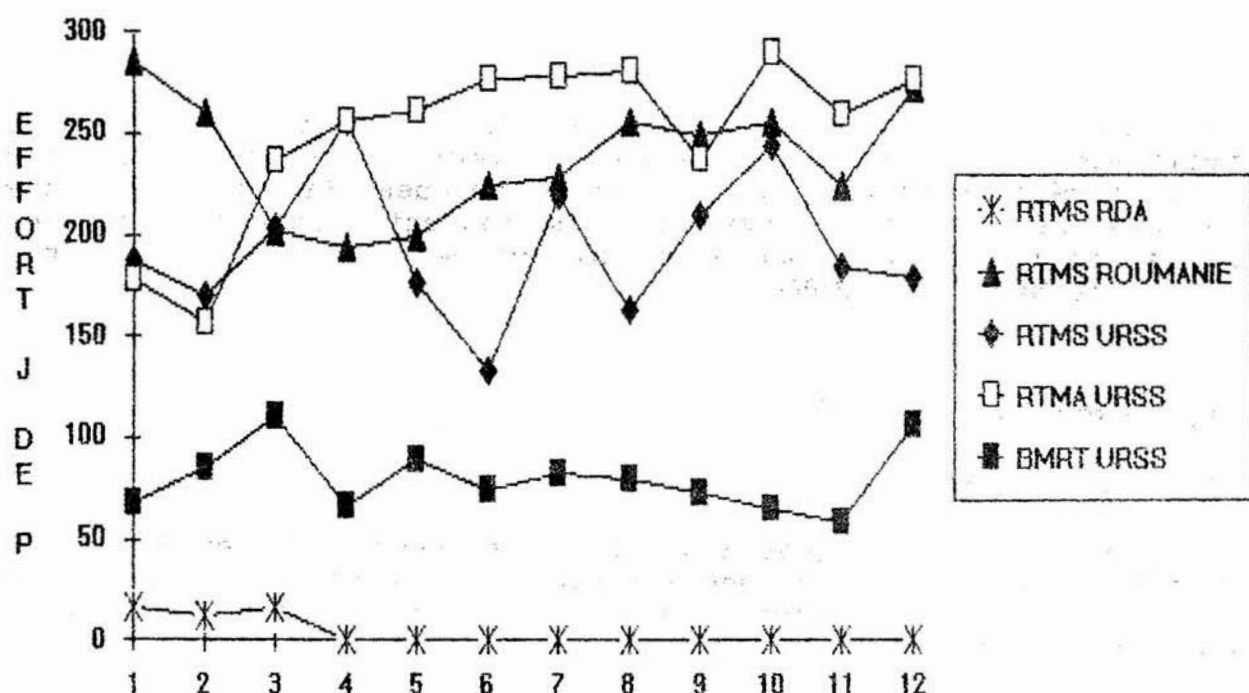
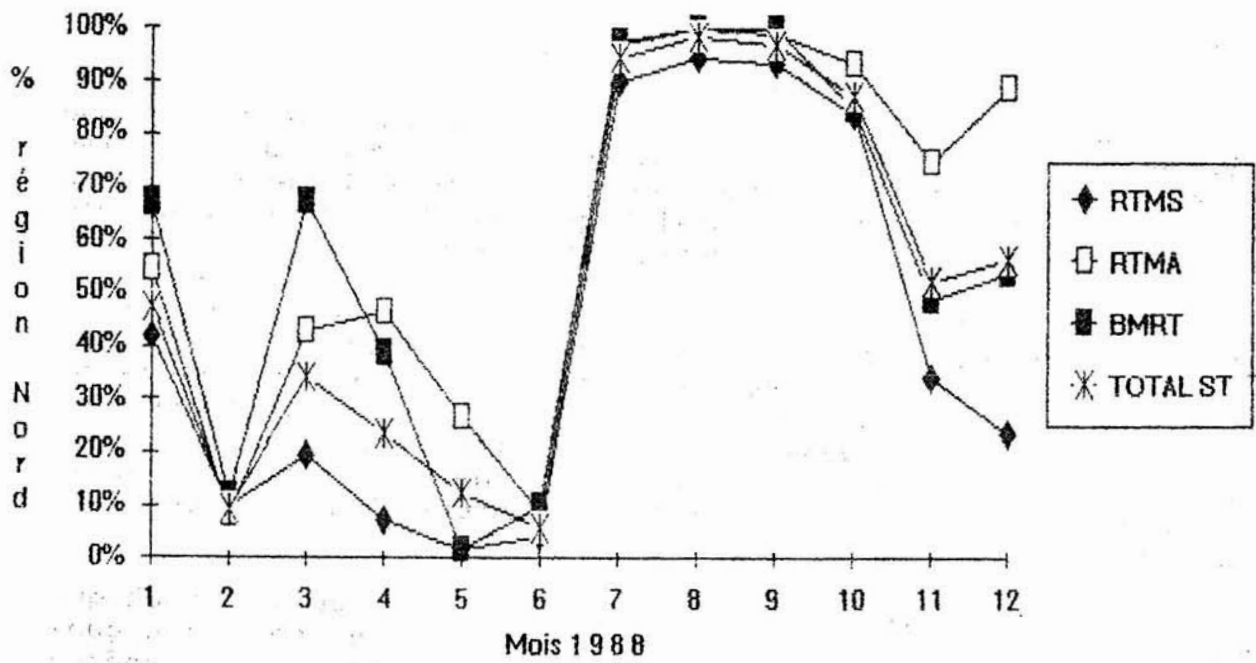


Figure 2: Evolution de l'effort de pêche par mois pour les différentes flottilles industrielles pélagiques étrangères dans la ZEE mauritanienne en 1988 et effort total standard (unité: RTMA soviétique).

Effort flottilles soviétiques



Effort flottilles roumaine et est allemande

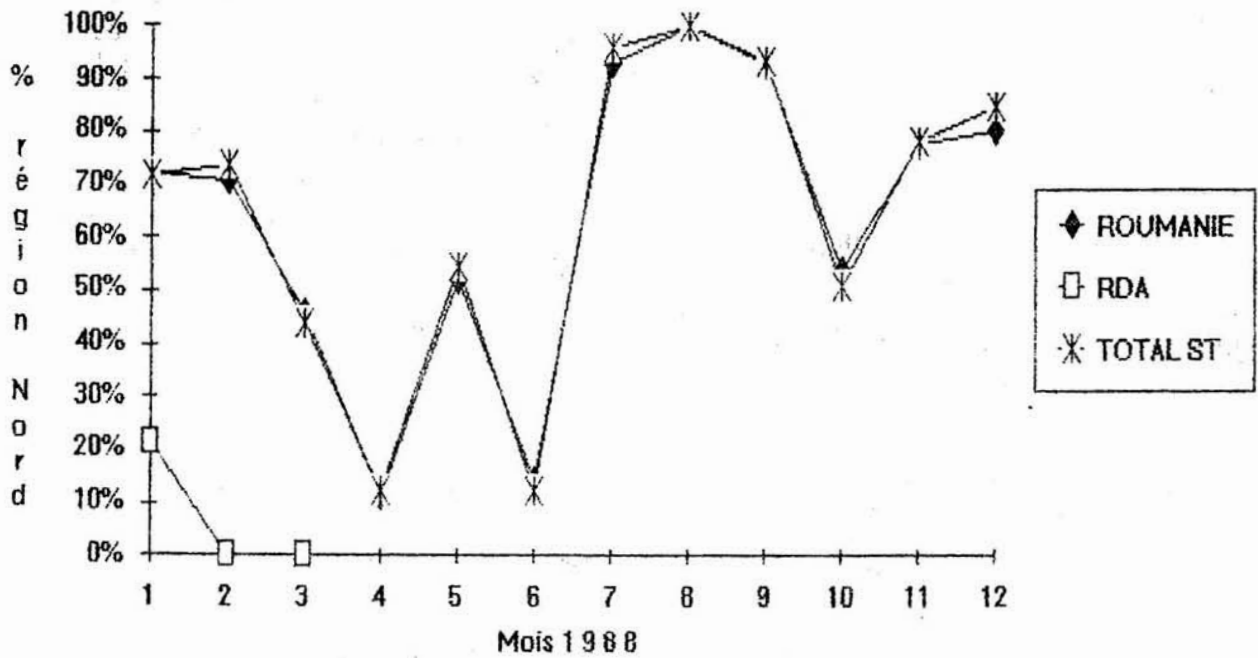


Figure 3: Répartition spatiotemporelle de l'effort de pêche des flottilles industrielles pélagiques étrangères dans la ZEE mauritanienne en 1988 (ST: jours standards).